

tentam três Lions tambem de pedra, e dentro delle está o corpo do Beato Dom Frej Garcia Martins, Cavalejro Melitense. . . . etc.; tem a capa do sobredito tumolu hum pedasso de pedra de Ansam embutido com hum distico que dis o seguinte em letra gotica:

E. 1343 IN IESU CHRISTI DISCESSIT IN  
REYNO FRATRI DOMNI GARCIAE MARTINI, GLORIA  
NOSTRA, COMMENDATORI DOS CINCO REYNOS DE  
HESPAÑA IN COELICO.

(Tomo xx, ff. 613 e 614).

PEDRO A. DE AZEVEDO.

### Congresso de Numismatica

A proposito do Congresso internacional de Numismatica que vae celebrar-se em Paris nos dias 14, 15 e 16 de Junho de 1900, recebi a seguinte carta-circular, que publico por o seu conteudo poder interessar a alguns leitores:

«Monsieur et cher Confrère. — Le Congrès international de Numismatique est placé, comme tous les Congrès internationaux de 1900, sous la haute direction de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

La Commission d'organisation, définitivement constituée, a élaboré le règlement (en conformité avec le Règlement général des Congrès) et le programme que vous trouverez ci-après. Ce programme doit être considéré comme une base d'études. Mais la Commission fera un accueil favorable aux travaux concernant d'autres sujets que ceux inscrits au programme, pourvu que ces travaux remplissent les conditions stipulées dans le Règlement.

La Commission d'organisation acceptera de préférence les mémoires rédigés en français. Toutefois, elle admettra aussi les notices écrites dans une des langues suivantes: anglais, allemand, italien, espagnol, latin. Les notices écrites dans une de ces cinq langues devront être accompagnées d'un résumé en français.

Un banquet, dont le prix de souscription sera fixé ultérieurement, réunira les membres du Congrès, à l'issue de leurs travaux.

Nous espérons que vous voudrez bien nous apporter le résultat de vos différentes recherches et renouveler ainsi les relations scientifiques et amicales dont la Numismatique peut tirer un grand profit.



A carta está assignada pelos membros da comissão d'organização, os Srs. Conde de Castellane, De Foville, Babelon, De Marchéville, Blanchard, Mowat, Lalanne, Mazerolle, Denise, Blanchet e Sudre.

Com a carta vinha o *Règlement du Congrès international de Numismatique*, que igualmente transcrevo:

«Art. 1<sup>er</sup>. Conformément à l'arrêté ministériel en date du 11 juin 1898, il est institué à Paris, au cours de l'Exposition universelle de 1900, un Congrès international de Numismatique.

Art. 2. Ce Congrès s'ouvrira le 14 juin 1900, dans le Palais des Congrès; sa durée sera de trois jours.

Art. 3. Seront membres du Congrès les personnes qui auront adressé leur adhésion au Secrétaire de la Commission d'organisation, ayant l'ouverture de la session, ou qui se feront inscrire pendant la durée de celle-ci et qui auront acquitté la cotisation, dont le montant, fixé à vingt francs (or français), devra être envoyé au Trésorier de la Commission.

Art. 4. Les membres du Congrès recevront une carte qui leur sera délivrée par les soins de la Commission d'organisation.

Ces cartes, qui ne donnent aucun droit à l'entrée gratuite à l'Exposition, sont strictement personnelles. Toute carte prêtée sera immédiatement retirée.

Art. 5. La Commission d'organisation procédera, avant la première séance, à la formation du Bureau du Congrès qui comprendra des membres étrangers.

Art. 6. Le Bureau du Congrès fixe l'ordre du jour de chaque séance.

Art. 7. Le Congrès comprend des séances et des visites à des établissements scientifiques.

Art. 8. Les membres du Congrès ont seuls le droit d'assister aux séances et aux visites préparées par la Commission d'organisation, de présenter des travaux et de prendre part aux discussions.

Les délégués des administrations publiques françaises et étrangères jouiront des avantages réservés aux membres du Congrès.

Art. 9. Les mémoires qui serviront de point de départ à la discussion devront être communiqués à la Commission avant le 15 avril 1900.

Art. 10. La durée des communications ne pourra excéder vingt minutes.

Art. 11. Les membres du Congrès qui auront pris la parole dans une séance devront remettre au Secrétaire, dans les vingt-quatre heures, un court résumé de leurs communications, pour la rédaction des procès-verbaux. Dans le cas où ce résumé n'aurait pas été remis, le texte rédigé par le Secrétaire en tiendra lieu, ou le titre seul sera mentionné.

Art. 12. La Commission d'organisation pourra demander des réductions aux auteurs des résumés: elle pourra effectuer ces réductions ou décider que le titre seul sera inséré, si l'auteur n'a pas remis le résumé modifié en temps utile.

Art. 13. Les procès-verbaux sommaires seront imprimés et distribués aux membres du Congrès, le plus tôt possible après la session.

Art. 14. Indépendamment de ces procès-verbaux, chaque membre du Congrès recevra un volume publié par les soins de la Commission d'organisation. Ce volume comprendra les mémoires et communications dont la Commission aura décidé la publication.

Art. 15. Le Bureau du Congrès statue en dernier ressort sur tout incident non prévu au Règlement.»

Toutes les communications relatives au Congrès doivent être adressées à M. Adrien Blanchet, Secrétaire de la Commission d'organisation, boulevard Péreire, 164, Paris.

### Segue-se o *Programme*:

#### I. — NUMISMATIQUE ANTIQUE.

- «1. Ordre géographique à suivre dans la description générale des monnaies du monde antique. Imperfection de l'ordre adopté par Mionnet. Peut-on y remédier sans bouleverser toute l'économie du système?
2. État actuel de la Numismatique celtibérienne.
3. Discuter les théories diverses sur l'introduction des statères de Philippe en Gaule.
4. Étudier les noms inscrits sur les monnaies gauloises.
5. Peut-on accepter intégralement la classification actuelle des monnaies de l'Étrurie?
6. Classement chronologique et géographique des monnaies frappées par les Carthaginois.
7. Rechercher les premiers portraits qui figurent sur les monnaies antiques de la Grèce.
8. Étudier les monnaies lyciennes au point de vue de l'origine et du sens des types monétaires.
9. Rechercher comment le type monétaire sassanide a pénétré dans le monnayage indien et quels sont les princes qui l'ont adopté.
10. Rechercher l'époque probable des monnaies en bronze, bilingues (en caractères chinois et kharoshthi) qui ont été récemment trouvées en Kachgarie.
11. Rechercher l'influence des types monétaires grecs sur ceux de la République romaine.
12. Discuter les explications proposées au sujet des monnaies de restitution.
13. Étudier les difficultés de l'histoire numismatique du règne de Gallien.
14. Étude sur les moules monétaires en terre cuite; liste complète des trouvailles de cette nature et relevé des monnaies moulées ou surmoulées dans l'antiquité.
15. Étude des monnaies barbares: 1° imitées des types grecs et romains; 2° présentant des types originaux. Leur importance pour l'histoire de la civilisation, au point de vue technique et esthétique.

#### II. — NUMISMATIQUE DU MOYEN ÂGE ET MODERNE.

16. Peut-on proposer actuellement une nouvelle explication relative à l'organisation des ateliers monétaires mérovingiens?
17. Rechercher si l'examen du titre du métal des monnaies carolingiennes peut fournir des renseignements utiles au classement des espèces sorties d'un même atelier.
18. Comment le *jus monetæ* a-t-il été exercé par les premiers Capétiens?
19. Signaler les monnaies citées dans des documents du moyen âge et non retrouvées.

20. Signaler les documents monétaires conservés dans les établissements publics ou privés.

21. Déterminer les raisons économiques qui ont fait pénétrer l'or arabe en Europe, à l'époque des Croisades.

22. Emprunts de types monétaires faits par la France aux pays voisins et réciproquement à diverses époques. Montrer l'intérêt de la question au point de vue des relations politiques et économiques.

23. Rapport du marc de Cologne avec les différents marcs de France et d'Angleterre.

### III. — NUMISMATIQUE CONTEMPORAINE ET QUESTIONS MONÉTAIRES.

24. Examen critique et comparatif des types figurés sur les monnaies actuellement fabriquées par les divers États. En déduire des règles générales pour la composition de sujets historiques et allégoriques, à la fois esthétiques et intelligibles.

25. De l'utilité des différents apposés sur les monnaies. Y a-t-il lieu de les conserver à notre époque?

26. Recherches sur les contremarques monétaires depuis l'origine jusqu'à nos jours. Recueil des documents qui font mention de ces signes.

27. Existe-t-il en Allemagne des documents concernant l'invention par le mécanicien d'Augsbourg dit «Chevalier du Saint-Sépulchre», des procédés mécaniques de fabrication monétaire, introduits en France sous Henri II et employés à Paris à la Monnaie des Étuves ou du Moulin?

28. Étudier les moyens les plus efficaces pour combattre la contrefaçon des monnaies anciennes. Indiquer les mesures de répression que les divers gouvernements pourraient prendre contre les faussaires.

### IV. — MÉDAILLES ET JETONS.

29. De l'imitation par les graveurs étrangers, particulièrement en Belgique, des sujets allégoriques représentés sur les médailles françaises du XVIII<sup>e</sup> siècle.

30. Rechercher les jetons français des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, frappés dans d'autres ateliers monétaires que Paris.

31. Classement des jetons de la maison d'Anjou; rechercher ceux qui ont été frappés en Anjou et en Provence et ceux qui sont de fabrique italienne.

### V. — QUESTIONS DIVERSES.

32. Bibliographie numismatique. Dresser pour chaque pays une liste des catalogues imprimés des collections publiques de monnaies et médailles. Signaler les collections publiques dont il n'existe aucun catalogue.

33. Quels sont les ouvrages généraux dont la publication rendrait plus facile l'étude de la Numismatique.

Est-il possible d'établir des rapports permanents entre les sociétés numismatiques des divers pays?»

J. L. DE V.